

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 8 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey et **LAMBERT** Stéphanie, Messieurs **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LE CLEZIO** Yvon, **LEFEBVRE** Bruno, **PROASKAT** Jean-Luc et **SURY** Pascal.

Absentes excusées : Monsieur **BAILLON** Michel qui a donné procuration à Monsieur **INGLARD** Laurent et Madame **PINCHOT** Patricia.

Date de Convocation : 24 novembre 2016

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2016

Date d'affichage du compte rendu : 15 décembre 2016

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2016

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un nouveau point ; décision modificative n°1, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame **LAMBERT** Stéphanie

Indemnité du Receveur Municipal :

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au JO du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal décide :

De demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Alain MARIOTTI.

SIEAB : rapport annuel 2015 :

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel du SIEAB 2015. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport annuel 2015. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Arbre de Noël :

Cette année, une sortie est organisée au Cinéspace de Beauvais et au retour un goûter sera servi suivi de la distribution des cadeaux par le Père Noël.

Décision modificative n°1

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une décision modificative afin de prélever en fonctionnement :

600.00 € aux comptes 61523 « Entretien de voies et réseaux » pour alimenter le compte suivant : 60632 « Fournitures de petit équipement ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le PLUI est en cours d'élaboration.

La séance est levée à 20 h 00